



REGLEMENT PARTICULIER

29^{ème} COURSE DE CÔTE RÉGIONALE DE L'ORMONT

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE MIRECOURT

(ORGANISATEUR ADMINISTRATIF)

Avec le concours de

HURE ANIMATION

(ORGANISATEUR TECHNIQUE)

ORGANISENT LE 30 AVRIL & LE 1^{ER} MAI 2025

Une compétition automobile régionale dénommée :

29^{ème} COURSE DE CÔTE RÉGIONALE DE L'ORMONT

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France de la Montagne (Coefficient 1)
- Le Championnat des Courses de Côte de la Ligue Grand-Est du Sport Automobile.
- Le Challenge des Courses de Côte de l'ASA Mirecourt.
- Le Challenge Commissaires 2025 de la Ligue Grand-Est du Sport Automobile.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand-Est sous le numéro4..... en date du 10...../...01.../...2025....., et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro54..... en date du ...10.../...01.../...2025..... .

VISA LIGUE GRAND-EST

VISA FFSA

Organisateur technique

Nom : HURE ANIMATION

Adresse : 32 Route d'Hurbache, 88210 DENIPAIRE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

- **Organisateur Technique « HURE ANIMATION »**
Mr Jean-Paul LAMBERT – Président Hure Animation
- **Organisateur Administratif « ASA MIRECOURT »**
Mr Paul-Emile REMY – Président ASA Mirecourt

- **Président du Collège des Commissaires Sportifs :** Claude CONDAMIN Licence n° 122813 - 0314
- **Membres du Collège des Commissaires Sportifs :** Gilbert HORALA Licence n° 12674 – 03..
Didier GERARDIN Licence n° 19652 - 0308

- **Directeur de Course :** Thierry STOECKLE Licence n° 3500 - 0305
- **Directeur de Course Adjoint :** Christophe GALLAIRE Licence n° 242385 - 0314

- **Responsable Commissaires Techniques :** Emile TENA (A) Licence n° 124085 - 0305
- **Commissaires Techniques :** Gérard PROTOIS Licence n° 1906 – 0321
Denis DERCHE Licence n° 33547 – 0314

- **Aide vérifications techniques :** Fabienne DERCHE Licence n° 121913 - 0314

- **Chargé des relations avec les concurrents :** Serge MISTRIS Licence n° 5945 – 0323
Bernard VOGEL Licence n° 25203 – 0306
Eve MARTER (Stagiaire) Licence n° 214417 - 0323

- **Chronométrateurs :** Françoise FRANCHI Licence n° 214894 - 0305
Christian GERMAIN Licence n° 12893 - 0305

- **Classement :** Gérard PEUREUX Licence n° 11719 - 0305

- **Médecin :** Michel WIEDENKELLER Licence n° 142262 - 0323

- **Chargé de la mise en place des moyens :** Jean-Paul LAMBERT Hure Animation

- **Vérifications administratives :** Franck REMY Licence n° 17150 - 0305
Jean-Marc BILDÉ Licence n° 5404 - 0305
Claudy PATENOTTE Licence n° 1626 – 0305

- **Accueil officiels :** Jean-Marc BILDÉ Licence n° 5404 - 0305

- **Accueil commissaires :** Paul-Emile REMY Licence n° 326049 - 0305

- **Speaker :** Didier OHMER

1.2P. HORAIRES

- **Clôture des engagements** : jeudi 24 avril 2025 à minuit.
- Publication de la liste des engagés : dimanche 27 avril 2025 à 20h sur www.asamirecourt.com
- **Vérifications administratives obligatoires** : Mercredi 30 avril 2025 de 17h00 à 20h00.
Et pour les pilotes qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement :
Jeudi 1^{er} mai de 6h15 à 7h15.
- **Vérifications techniques obligatoires** : Mercredi 30 avril 2025 de 17h15 à 20h15.
Et pour les pilotes qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement :
Jeudi 1^{er} mai de 6h30 à 7h30.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :
Jeudi 1^{er} mai 2025 à 7h45
- Briefing des commissaires : Jeudi 1^{er} mai 2025 à 7h00 à la salle polyvalente.
- **Briefing des pilotes** : **Jeudi 1^{er} mai 2025 à 7h30 sur la ligne de départ.**
- **Essais non chronométrés** : **Jeudi 1^{er} mai 2025 de 8h00 à 9h15**
- **Essais chronométrés** : **Jeudi 1^{er} mai 2025 de 9h30 à 10h45.**
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :
Jeudi 1^{er} mai à 10h55 à la Salle Polyvalente « E.DEMANGE » à Saint-Jean d'Ormont.

Course

- 🔗 **1^{ère} montée le jeudi 1^{er} mai à partir de 11h00.**
- 🔗 **2^{ème} montée le jeudi 1^{er} mai, 15 min après la 1^{ère} montée.**
- 🔗 **3^{ème} montée le jeudi 1^{er} mai, 15 min après la 2^{ème} montée.**
- 🔗 **4^{ème} montée le jeudi 1^{er} mai, 15 min après la 3^{ème} montée.**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- Affichage des résultats provisoires : 30 min après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
- Remise des prix le Jeudi 1^{er} Mai à la Salle Polyvalente « E.DEMANGE ».
Horaire suivant le timing de course.
- Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
1^{ère} réunion : Jeudi 1^{er} mai 2025 à 6h45.
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

- **Vérifications administratives obligatoires** : Mercredi 30 avril 2025 de 17h00 à 20h00.
Et pour les pilotes qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement :
Jeudi 1^{er} mai de 6h15 à 7h15.
- **Vérifications techniques obligatoires** : Mercredi 30 avril 2025 de 17h15 à 20h15.
Et pour les pilotes qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement :
Jeudi 1^{er} mai de 6h30 à 7h30.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au :

Garage CUREL à Denipaire (03.29.58.98.57)

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Dans le cas d'une voiture louée ou prêtée et/ou Double-monte, une attestation du propriétaire de ladite voiture engagée autorisant l'utilisation en compétition pour le conducteur nominative à cette épreuve.

Aucune vérification ne sera effectuée après fermeture des contrôles soit le jeudi 1er mai à 7h15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le jeudi 1^{er} mai 2024 à 6h45 à la Salle Polyvalente "E.DEMANGE".

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

1.5.1 Par le seul fait de son engagement, tout concurrent adhère sans restriction au présent règlement, ainsi qu'aux règlements établis par la FFSA et déclare en accepter toutes les dispositions, ainsi que les décisions des organisateurs pour les cas non prévus (force majeure...).

1.5.2 Tout concurrent dont l'attitude, tant au cours de l'épreuve elle-même que lors de la remise des prix, serait incorrecte soit par ses propos soit par ses actes (tricherie, détournement d'objet, etc...) sera disqualifié de l'épreuve sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : Mr

Franck REMY - ASA MIRECOURT- 272 rue de Lorraine- 88150 THAON les VOSGES

Jusqu'au jeudi 24 avril 2025 à minuit.

Numéro de téléphone : 06-03-47-99-29

Les droits d'engagement sont fixés à :

- **180 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.
- **150 €** pour les concurrents de l'ASA Mirecourt.
- **355€** pour les concurrents refusant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Ces montants comprennent les 5 € reversés aux Challenge des Commissaires.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.3P. LAISSEZ-PASSER

Il sera distribué à chaque concurrents 3 bracelets d'entrée : 1 pour le pilote et 2 pour les mécaniciens.

Les mécaniciens qui n'ont pas pu récupérer leurs badges auront la possibilité de rentrer dans l'enceinte de la course entre 7h et 8h, sous réserve de justifier de leurs fonctions.

Sinon, ils seront contraints de payer.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120 y compris les VHC.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) sera définie par un additif du Collège des Commissaires Sportifs au règlement particulier.

Publicité optionnelle sera définie par un additif du Collège des Commissaires Sportifs au règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de l'Ormont se déroule sur la RD 32.

La course se déroulera en 4 montées, sous réserve que le timing le permette.

Procédure de départ en course : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

Départ :	sur RD32 – Sortie Village de Saint-Jean d'Ormont
Arrivée :	sur RD32 – Entrée Village de Ban-de-Sapt
Altitude de départ :	452 m
Altitude d'arrivée :	541 m
Pente moyenne :	5,93%
Longueur du parcours :	1500 m
Parc de départ :	sur RD32 dans Saint-Jean d'Ormont
Mise en prè-grille de départ :	sur RD32 dans Saint-Jean d'Ormont
Parc d'arrivée :	sur RD32 – 250 m après l'arrivée

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès au départ par RD 32 depuis Saint-Jean d'Ormont.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur RD 32, les concurrents devront se ranger en file, sur la droite de la route, dans l'ordre des numéros au **minimum 10 minutes avant l'heure de départ** prévue au règlement particulier.

Les concurrents dont le conducteur ne sera pas présenté à l'heure pourront être disqualifiés de la manche .

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés le long de la RD 32 jusqu'à la pré-grille, sur les parkings de la voirie à Saint-Jean d'Ormont.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14h00, le Mercredi 30 avril 2025.

Un seul véhicule d'assistance est accepté par concurrent.

Dans les parcs concurrents il est demandé à ces derniers :

- De disposer d'un extincteur pour foyer A, B, C d'une capacité de 5kg minimum et ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de compétition d'une bâche étanche résistante aux hydrocarbures. Sa surface minimum devra être de 3 mètres sur 5 mètres.
- Par respect pour les riverains, pas de mise en route des moteurs du mercredi 30 avril 20h30 au jeudi 1er avant 7h45.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets.
- La pénalité pour défaut d'extincteur et ou de bâche dans le parc est de 200€ et/ou 400€.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final est obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés. Il est situé sur la RD 32 à la sortie de Saint-Jean d'Ormont, la première voiture sera positionnée au niveau de l'entrée de Prè-Gille. Les voitures seront rangées dans l'ordre de redescente depuis le parc d'arrivée, elles devront être serrées sur le côté droit de la route. Pendant la redescente les voitures seront en régime de parc fermé. L'affichage du classement provisoire aura lieu dès le passage à l'arrivée du dernier concurrent, à partir de cet affichage les concurrents auront 30 minutes pour porter réclamation. Sous réserve de confirmation par les commissaires sportifs, le parc fermé pourra ouvrir 30 minutes après cet affichage.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications à la Salle Polyvalente « E.DEMANGE » à Saint-Jean d'Ormont
- pendant les essais et la course, au parc départ.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, des permanences se tiendront :

- **Salle Polyvalente "E.DEMANGE" à Saint-Jean d'Ormont de 8h00 à 18h00.**
- **PC Course – Ligne de départ – Saint-Jean d'Ormont de 8h00 à 17h30.**

Téléphone permanence:

Paul-Emile REMY (Président ASA Mirecourt) : 06 01 24 09 60

Jean-Marc BILDÉ (Vice-Président ASA Mirecourt) : 06 87 22 53 50

Centre de secours le plus proche :

Centre Hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges, 26 Rue du Nouvel-Hôpital 88100 Saint-Dié-des-Vosges

Tél: 03 29 52 83 00

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir article 1.2 Horaires.

La présence de tous les pilotes y est obligatoire contre émargement.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

La procédure de départ se fera au feu tricolore, en cas de dysfonctionnement la méthode classique sera alors envisagée.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture n'est pas autorisé.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)
- un classement féminin
- un classement 1^{er} jeune – 25ans.

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé sur 1 des 4 montées.

Les classements provisoires seront affichés 30 min après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé final.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix cumulables se fera de la façon suivante :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Scratch Série A	150 € + 1 coupe	100 € + 1 coupe	50 € + 1 coupe	1 coupe	1 coupe
Scratch Série B	150 € + 1 coupe	100 € + 1 coupe	50 € + 1 coupe	1 coupe	1 coupe
Classe De 1 à 4 partants	50 € + 1 coupe	1 coupe			
Classe Si 5 et + partants	100 € + 1 coupe	50 € + 1 coupe	1 coupe		
Féminine / -25 ans Si 3 partants ou + Sinon 1 coupe (1 ^{er})	100 € + 1 coupe	1 coupe			

- **2 engagements offerts pour la prochaine édition seront tirés au sort parmi la liste des partants.**
- Trois commissaires ou bénévoles seront récompensés.

Les pilotes qui ne pourraient assister à la remise des prix seront priés d'appeler le 06 03 47 99 29, ils pourront mandater par écrit une personne habilitée à retirer le prix. Aucun chèque ou coupe ne sera remis sans ce mandat. Par respect de l'organisateur technique et de la commune, nous demandons que tous les récompensés soit présent sauf cas de force majeure.